

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES  
Séance plénière du 21 novembre 2018 à 9h30  
« Transitions emploi-retraite et niveau de vie »

|                       |
|-----------------------|
| <b>Document n° 10</b> |
|-----------------------|

|   |
|---|
| <i>Document de travail,<br/>n'engage pas le Conseil</i> |
|---|

## **Cumul emploi-retraite : deux personnes sur trois travaillent à temps partiel**

*DREES, Etudes et Résultats N° 1021, septembre 2017*



# Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES



SEPTEMBRE

2017

NUMÉRO

1021

## Cumul emploi-retraite : deux personnes sur trois travaillent à temps partiel

En 2016, 478 000 personnes travaillent tout en percevant une pension de retraite. En moyenne, près de la moitié de ces cumulants ont 64 ans ou moins, contre seulement moins d'un retraité non cumulant sur cinq. Ils sont également plus diplômés et neuf sur dix d'entre eux travaillaient encore juste avant de percevoir leur retraite, contre les deux tiers des retraités non cumulants.

Comparativement aux autres seniors qui travaillent, les cumulants sont plus souvent non salariés et exercent dans les métiers de l'artisanat ou en tant que commerçants ou chefs d'entreprise. Ainsi, seul un cumulant sur deux est salarié en contrat à durée indéterminée (CDI), contre plus de trois seniors en emploi non retraités sur quatre.

Près d'un cumulant sur cinq exerce une activité d'appoint à titre temporaire ou occasionnel. Deux tiers des cumulants recourent au temps partiel, contre seulement un cinquième des seniors en emploi non retraités. Ce temps partiel permet de compléter la retraite, mais il est aussi pris pour des raisons personnelles ou familiales.

Les revenus ainsi tirés du travail comptent, en moyenne, pour 30 % des revenus annuels des cumulants.

Yoann Musiedlak,  
avec la participation d'Hady Senghor (DREES)

Le cumul emploi-retraite tel qu'il est défini dans l'enquête Emploi en continu de l'INSEE concerne les personnes qui occupent un emploi au moment de l'enquête, tout en déclarant percevoir par ailleurs une pension de retraite (encadrés 1 et 2). En 2016, 478 000 personnes de 53 ans ou plus et résidant sur le territoire français sont dans ce cas<sup>1</sup>. En Métropole, elles sont 475 000, soit 24 000 personnes de plus qu'en 2013. Cette évolution masque une hausse jusqu'en 2015 (+18 000 personnes en moyenne par an), suivie d'une baisse en 2016 (-15 000 personnes). Pour autant, leur profil reste spécifique par rapport aux retraités ou actifs occupés non retraités des mêmes âges. Les personnes cumulant emploi et retraite représentent respectivement 3,4 % des retraités et 8,2 % des seniors<sup>2</sup> en emploi (tableau 1). Les femmes sont, en proportion, plus présentes chez les cumulants les plus jeunes : elles représentent la moitié des cumulants parmi les moins de 60 ans contre seulement un tiers parmi les 70 ans ou plus.

### Des cumulants relativement jeunes et en bonne santé

Les cumulants sont en moyenne plus jeunes que les autres retraités (65 ans en moyenne contre 72 ans). Si, en moyenne, plus de la moitié des retraités non cumulants ont 70 ans ou plus, moins d'un

...

1. Des tableaux complémentaires sont disponibles dans l'espace Data.Drees, détaillant notamment les caractéristiques des personnes en cumul emploi-retraite et celles de leur emploi.

2. Sont désignées comme seniors dans cette étude, les personnes de 53 ans ou plus.



3. Pour ces comparaisons avec les personnes retraitées, le champ des non-cumulants est restreint aux 53-74 ans. Le champ des cumulants inclut, lui, les personnes de 75 ans ou plus, qui ne représentent que 5,0 % de ces cumulants.

cumulants sur six appartient à cette tranche d'âge. Inversement, ils sont près de 15 % à avoir moins de 60 ans contre moins de 2 % des retraités non cumulants. Les cumulants sont en moyenne plus diplômés<sup>3</sup> : ainsi, près de la moitié ont un diplôme équivalent ou supérieur au baccalauréat, ce niveau d'études étant atteint par seulement trois non-cumulants sur dix (graphique 1). Par ailleurs, seuls 20 % des cumulants n'ont pas de diplôme, contre 34 % pour les non-cumulants.

L'état de santé des cumulants est meilleur en général que celui des retraités non cumulants. Ils considèrent plus souvent avoir un bon ou un très bon état de santé ; la part de cumulants déclarant être en bonne ou très bonne santé est légèrement supérieure pour les hommes que pour les femmes. Parallèlement, 84 % des cumulants ne déclarent aucune limitation à cause d'un problème de santé dans leurs activités habituelles, contre 71 % parmi les retraités non cumulants.

Enfin, si plus des deux tiers des retraités non cumulants occupaient encore un emploi juste avant de percevoir une pension de retraite (trois quarts des hommes et un peu moins des deux tiers des femmes), c'est le cas de neuf cumulants sur dix (pour les femmes comme pour les hommes).

En moyenne, parmi l'ensemble des retraités de 53 ans ou plus, les femmes cumulantes sont plus souvent veuves ou divorcées que les hommes. Elles vivent aussi plus souvent seules (graphique 2). Dans leur ensemble, les cumulants sont plus souvent divorcés que les non-cumulants.

Si plus des trois quarts des retraités sont propriétaires, les seniors cumulants sont plus souvent locataires d'un bailleur privé que les non-cumulants (+2 points), qui sont eux, à l'inverse, plus souvent locataires dans le secteur social (+3 points). De plus, les femmes retraitées sont moins souvent propriétaires que les hommes retraités, l'écart étant plus important au sein des cumulants (-9 points, contre -1 point entre les femmes et les hommes non cumulants). Cet écart se reporte surtout sur les locataires du secteur social : 10 % des cumulantes déclarent habiter en HLM, contre 4 % des cumulants.



## ENCADRÉ 1

### La mesure du cumul emploi-retraite

L'enquête Emploi en continu (EEC) est une enquête trimestrielle auprès des ménages résidant sur le territoire français (Métropole et DROM<sup>1</sup> depuis 2014, hors Mayotte) réalisée par l'INSEE. Le champ recouvre toutes les personnes de 15 ans ou plus habitant dans un « logement ordinaire ». Les questions posées portent sur l'emploi, le chômage, la formation, l'origine sociale, la situation un an avant l'enquête, et la situation principale mensuelle au cours des douze derniers mois. Une question spécifique permet aussi d'identifier les personnes qui déclarent percevoir une pension de retraite. Cette enquête vise à observer à la fois de manière structurelle et conjoncturelle la situation des personnes sur le marché du travail. C'est la seule source fournissant, pour la France, une mesure des concepts d'activité, chômage, emploi et inactivité tels qu'ils sont définis par le Bureau international du travail (BIT).

L'enquête est réalisée en continu, toutes les semaines de l'année. Un même logement est interrogé six fois de suite (les différentes vagues étant espacées exactement d'un trimestre), quels que soient la composition ou le changement des ménages qui l'occupent.

Le questionnaire a été rénové en 2013, ce qui peut poser des problèmes de champ entre les millésimes, notamment pour la mesure des effectifs de retraités. Le traitement de la retraite, notamment, diffère dans l'enquête Emploi avant 2013. L'ancienne question « Êtes-vous retraité ou préretraité ? » était posée à l'ensemble des personnes de 50 ans ou plus ayant exercé une activité professionnelle par le passé mais n'en exerçant plus lors de l'enquête. La nouvelle question « Touchez-vous une retraite ? » n'est posée qu'en première et dernière interrogation aux individus de 53 ans ou plus et n'empêche pas, de par sa construction, la pratique d'une activité professionnelle, contrairement au questionnaire précédent. Pour cette raison, les données de l'enquête Emploi ne sont mobilisées dans cette publication qu'à partir du millésime 2013.

La DREES dispose d'autres sources pour mesurer le cumul emploi-retraite (l'enquête annuelle auprès des caisses de retraite [EACR] et l'échantillon interrégimes de retraités [EIR] notamment). La notion de cumul emploi-retraite y est appréhendée différemment, ce qui peut entraîner des écarts de mesure du nombre de personnes concernées. L'enquête Emploi identifie le cumul à un moment donné (sur une semaine donnée) et exprime les effectifs concernés en moyenne sur toutes les semaines de l'année. Le nombre de cumulants issu de cette source peut donc être inférieur au nombre de personnes qui ont été en situation du cumul au moins une fois dans l'année, si cette situation n'a porté que sur une partie de l'année seulement. L'EACR et l'EIR portent en revanche sur le fait d'avoir cumulé sa retraite avec un emploi au moins une fois au cours de l'année civile ou au moins une fois entre son année de départ à la retraite et l'année atteinte à un âge donné. Ces définitions, plus larges, aboutissent donc par construction à un nombre plus élevé de personnes cumulant emploi et retraite. L'EIR permet également une décomposition des cumulants en fonction du régime de retraite et du régime d'emploi (tableau ci-dessous).

1. Collectivités régies par l'article 73 de la Constitution.

### Retraités nés en 1946 ayant cumulé un emploi et une retraite, selon le régime principal de retraite et d'emploi

En % des retraités

| Régime d'emploi principal                          | Régime de retraite principal |                                |   |                               |                        |
|--|------------------------------|--------------------------------|---|-------------------------------|------------------------|
|  | CNAV                         | Fonction publique <sup>1</sup> | Indépendants hors agriculteurs <sup>2</sup> | MSA, salariés et non-salariés | Ensemble des retraités |
| CNAV   | 11,7                         | 11,3                           | 13,2  | 7                             | 11,4                   |
| Fonction publique <sup>1</sup>                     | 1,1                          | 0,8                            | 0,1   | 0,3                           | 1                      |
| Indépendants, hors agriculteurs <sup>2</sup>       | 1,3                          | 0,4                            | 9,6   | 0,6                           | 1,4                    |
| <b>Tous régimes d'emploi confondus<sup>3</sup></b> | <b>14,1</b>                  | <b>12,5</b>                    | <b>22,9</b>                                 | <b>7,9</b>                    | <b>13,8</b>            |

1. Fonction publique comme régime d'emploi principal : Service des retraites de l'État (SRE) pour les fonctionnaires civils et militaires, régimes spéciaux. Fonction publique comme régime de retraite principal : SRE pour les fonctionnaires civils et militaires, CNRACL et régimes spéciaux.

2. Indépendants : RSI et professions libérales.

3. Hors MSA et CNRACL.

**Note** • Si un retraité effectue un cumul emploi-retraite intrarégime dans deux régimes différents, alors le cumul retenu est celui de la caisse de retraite principale (où le plus grand nombre de trimestres ont été validés). Si un retraité cumule un emploi avec une retraite d'un même régime, mais également avec une retraite d'un autre régime, alors la dimension interrégimes est privilégiée.

**Lecture** • 11,3 % des retraités de la fonction publique, nés en 1946 et ayant liquidé un droit direct en 2011 ou avant (c'est-à-dire à 65 ans ou avant) ont cumulé, pendant une année au moins entre l'année qui suit le départ à la retraite et l'année des 66 ans, une retraite dans la fonction publique avec un emploi salarié dans le privé (CNAV).

**Champ** • Retraités de droit direct d'un régime de base, résidant en France ou à l'étranger, ayant liquidé un droit à retraite en 2011 ou avant, nés en 1946, vivants au 31 décembre 2012.

**Source** • EIR 2012 de la DREES.

## ENCADRÉ 2

### Définitions et méthodologie

#### Définitions du cumul emploi-retraite

Le cumul emploi-retraite permet de percevoir des revenus professionnels tout en étant retraité. Ce dispositif existe depuis la création du système de retraite en 1945, mais ses modalités ont été modifiées par la loi du 21 août 2003, par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009, puis par la loi du 20 janvier 2014 ; les modifications résultantes sont applicables aux pensions prenant effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Désormais, l'assuré doit avoir cessé toute activité professionnelle pour obtenir le versement de sa retraite, sachant qu'il pourra par la suite reprendre une activité professionnelle. Cette cessation d'activité n'est pas obligatoire pour les liquidations survenues avant 55 ans<sup>1</sup>.

Afin de repérer les situations de cumul emploi-retraite dans l'enquête Emploi en continu (EEC), la réponse à la question sur le fait d'être retraité est croisée avec le statut d'activité au sens du Bureau International du Travail (BIT), selon lequel les personnes cumulantes sont considérées comme actives occupées. Ce croisement peut recouvrir en pratique aussi bien les situations de retraite progressive que de cumul emploi-retraite. En toute rigueur, les chiffres présentés dans cette étude incluent donc également la retraite progressive, en plus du cumul emploi-retraite proprement dit.

Pour limiter un effet âge marqué sur certains indicateurs socio-économiques (état de santé par exemple), le champ retenu pour les retraités non cumulants est celui des 53-74 ans (inclus), tandis que celui des retraités cumulants n'a aucune limite supérieure d'âge.

#### Méthodologie pour la typologie des profils de cumulants

Si les personnes cumulant un emploi et une pension de retraite se distinguent par leurs caractéristiques socio-économiques des autres retraités ou des autres personnes en emploi, leur profil n'est toutefois pas homogène. Afin de différencier ces cumulants, une double analyse de données a été réalisée. Dans un premier temps, une analyse en composantes principales a permis de dégager cinq indicateurs synthétiques à partir de six variables qualitatives remaniées (tranche d'âge, niveau de diplôme, statut professionnel, catégorie socioprofessionnelle, quotité de travail et type d'activité). Ensuite, cinq profils distincts émergent d'une classification ascendante hiérarchique fondée sur les indicateurs précédemment créés. D'autres indicateurs socio-économiques non utilisés dans la construction de la typologie sont donnés à titre illustratif (tel le sexe ou le statut matrimonial).

1. Les élus et certaines activités comme les activités artistiques ne relèvent pas non plus de cette obligation de cessation d'activité.

## TABLEAU 1

### Effectifs du cumul emploi-retraite en 2016

|                       | Effectifs de cumulants | Part parmi les retraités (en %) | Part parmi les personnes en emploi (en %) | Répartition par âge des cumulants (en %) | Proportion de femmes (en %) |
|-----------------------|------------------------|---------------------------------|---|--|-----------------------------|
| De 53 à 59 ans        | 71 000                 | 23,2                            | 1,6                                       | 14,8                                     | 50,4                        |
| De 60 à 64 ans        | 152 000                | 6,5                             | 13,5                                      | 31,9                                     | 45,5                        |
| De 65 à 69 ans        | 175 000                | 4,8                             | 66,3                                      | 36,7                                     | 39,3                        |
| 70 ans ou plus        | 80 000                 | 1,0                             | 80,3                                      | 16,7                                     | 35,5                        |
| <b>53 ans ou plus</b> | <b>478 000</b>         | <b>3,4</b>                      | <b>8,2</b>                                | <b>100,0</b>                             | <b>42,3</b>                 |

**Note** • L'âge indiqué est celui de la personne au dernier jour de la semaine de référence.

**Lecture** • 152 000 personnes de 60 à 64 ans sont en cumul emploi-retraite en 2016. Au sein de cette classe d'âge, les cumulants représentent 6,5 % de l'ensemble des retraités et 13,5 % de l'ensemble des personnes en emploi ; ils représentent par ailleurs 31,9 % de l'ensemble des personnes en cumul emploi-retraite (tous âges confondus).

**Champ** • Personnes âgées de 53 ans ou plus résidant en France (hors Mayotte).

**Source** • Enquête Emploi en continu 2016 de l'INSEE ; calculs DREES.

### Un cumulant sur trois est non salarié

Plus d'un tiers des cumulants sont non salariés, contre un actif en emploi non cumulant<sup>4</sup> sur six (graphique 3). Cela va de pair avec une surreprésentation des professions d'artisans, de commerçants et de chefs d'entreprise, cette proportion allant du simple au double entre non-cumulants et cumulants<sup>5</sup>. Il en est de même pour les professions libérales,

parmi lesquelles près d'un senior sur cinq en activité perçoit également une pension de retraite (contre moins d'un sur dix sur l'ensemble des seniors en activité). Inversement, il y a plus d'ouvriers et d'employés parmi les non-cumulants que parmi les cumulants. Par ailleurs, comme pour l'ensemble de la population qui occupe un emploi, la proportion de femmes employées parmi les cumulantes est plus forte. Les seniors salariés, cumulant

une pension de retraite ou non avec leur emploi, travaillent majoritairement pour des entreprises privées ou des associations (respectivement 58 % et 61 % d'entre eux). Cette part varie fortement selon le sexe de la personne interrogée (la moitié des femmes contre les deux tiers des hommes). De plus, les cumulants salariés sont trois fois plus souvent employés par des particuliers que les salariés de 53 ans ou plus non cumulants. Cette proportion est d'autant plus marquée pour les femmes : 31 % des cumulantes salariées contre 5 % des hommes. Les cumulants travaillent majoritairement (51 %) en contrats à durée indéterminée (CDI) mais cette proportion reste plus faible que pour les non-cumulants (78 %). Enfin, l'emploi en contrats à durée déterminée (CDD) est plus élevé (respectivement 13 % contre 4 %). Près d'un cumulant emploi-retraite sur cinq considère son activité professionnelle comme une activité d'appoint, c'est-à-dire une activité temporaire, voire peu fréquente (graphique 4). Cette part est négligeable chez les seniors qui travaillent, mais qui sont non retraités.

Le complément de revenus généré par ces activités représente, dans le cas du cumul emploi-retraite, 30 % du revenu annuel du retraité<sup>6</sup>. Les deux tiers des retraités ayant un emploi salarié ont une rémunération professionnelle inférieure à 1 000 euros par mois<sup>7</sup>, contre 14 % des salariés non cumulants. Enfin, seuls 6 % des retraités ayant un emploi salarié perçoivent une rémunération mensuelle supérieure à 3 000 euros, contre 16 % des autres salariés. Cet écart est particulièrement important pour les hommes (9 % contre 26 %). Plus de 93 % des seniors en activité n'ont qu'une seule activité professionnelle. Ce résultat masque des différences plus marquées entre les femmes et les hommes qu'entre les cumulants et les non-cumulants. Ainsi, la part de femmes non cumulantes ayant une seule activité professionnelle est presque de 4 points inférieure à celle des hommes non cumulants, contre moins de 1 point entre les cumulants et les non-cumulants.

### Un recours élevé au temps partiel

Outre la part importante d'activités d'appoint, temporaire ou occasionnelle, une autre grande différence entre actifs occu-

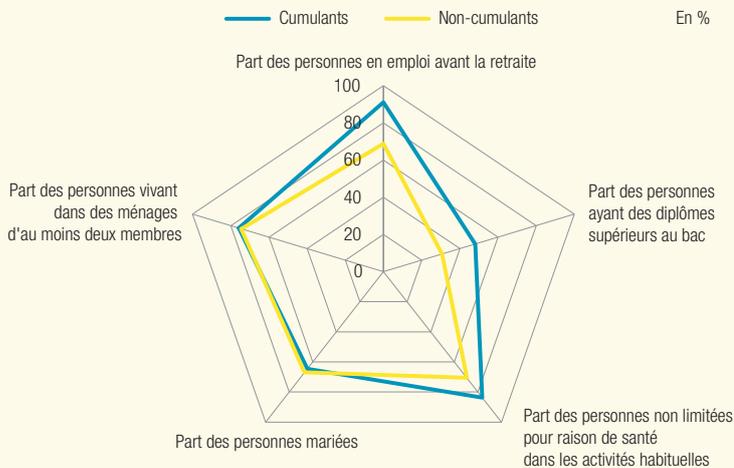
4. Pour les comparaisons avec les personnes en emploi, le champ des actifs occupés est restreint aux 53 ans ou plus.

5. La catégorie socioprofessionnelle correspondant à l'emploi de cumul peut être différente de celle de l'emploi avant le départ à la retraite. Par exemple, un cumulant exerçant une activité de non-salarié peut avoir été salarié avant la retraite.

6. Hors nouveaux retraités de l'année, source Enquête Revenus Fiscaux et sociaux (ERFS) de 2014.

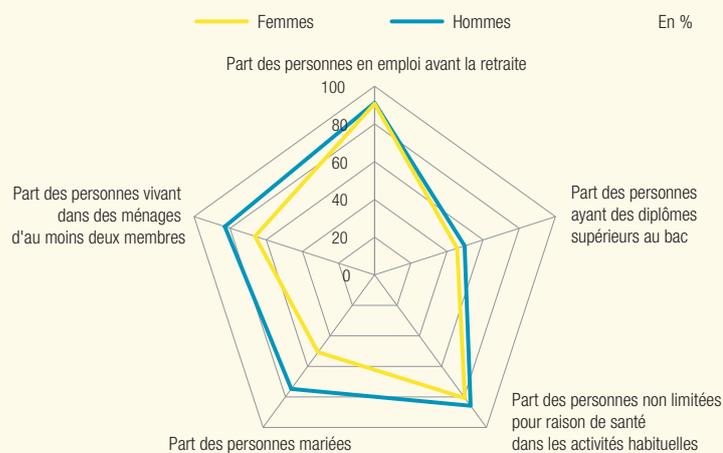
7. Rémunération totale mensuelle tirée de la profession principale, déclarée par les répondants à l'enquête.

**GRAPHIQUE 1**  
**Caractéristiques des retraités cumulants et non cumulants**



**Champ** • Pour les cumulants, personnes âgées de 53 ans ou plus résidant en France ; pour les non-cumulants, retraités âgés de 53 ans à 74 ans résidant en France (hors Mayotte).  
**Source** • Enquête Emploi en continu 2016 de l'INSEE ; calculs DREES.

**GRAPHIQUE 2**  
**Caractéristiques des retraités cumulants selon le sexe**



**Champ** • Retraités cumulants âgés de 53 ans ou plus résidant en France (hors Mayotte).  
**Source** • Enquête Emploi en continu 2016 de l'INSEE ; calculs DREES.

pés, selon qu'ils cumulent ou non leur activité avec une pension de retraite, concerne le recours au temps partiel. En effet, si près de 20 % des actifs en emploi non cumulants travaillent à temps partiel, cette part s'élève à 66 % parmi les cumulants<sup>8</sup> (73 % pour les femmes) [graphiques 5]. Pour les non-cumulants, ce temps partiel est soit pris pour des raisons personnelles ou familiales (50 %), soit considéré comme subi (43 %), les personnes n'ayant pas la possibilité de travailler davantage. Pour les retraités ayant un emploi, le recours au temps partiel s'explique différemment : 51 %

d'entre eux souhaitent compléter d'autres revenus, 38 % invoquent des raisons personnelles et dans 9 % des cas seulement il s'agit d'un temps partiel subi. Si pouvoir disposer de son temps libre ressort fortement parmi les motivations de l'ensemble des salariés de 53 ans ou plus, cumulants ou non, le temps partiel pris pour raison de santé est surreprésenté chez les non-cumulants par rapport aux cumulants, et ce d'autant plus chez les hommes. La quotité horaire de ces temps partiels varie également d'une population à l'autre : dans le cas d'un cumul emploi-retraite, les trois

quarts exercent à mi-temps ou moins, tandis que pour les non-cumulants, cette proportion n'est que de deux cinquièmes.

**Cinq profils de cumulants emploi-retraite**

Les cumulants emploi-retraite ont, en moyenne, un profil différent des autres retraités ou personnes en emploi. Cette population n'est pas non plus homogène. Ainsi, une classification (encadré 2) fait émerger cinq groupes distincts de personnes (tableau 2).

Un premier groupe rassemble trois cumulants sur dix ; c'est le plus important en termes d'effectifs. Cette population très diplômée (les trois quarts ont un niveau supérieur à un bac+2) et relativement âgée (six personnes sur dix ont plus de 65 ans) est surtout composée de cadres, de professions libérales et de professions intermédiaires. Leur activité professionnelle est presque systématiquement une activité régulière.

Un deuxième groupe, représentant un quart des cumulants, se démarque par une activité professionnelle qui n'est que temporaire ou occasionnelle, allant de pair avec un recours élevé au temps partiel court (plus de six personnes sur dix dans ce groupe). L'emploi y est donc plus fréquent en CDD ou en intérim, le recours au CDI étant plus limité.

Un troisième groupe comprenant près d'un cumulant sur six réunit une population majoritairement féminine, très peu ou pas diplômée (près d'une personne sur deux n'a pas de diplôme), travaillant en CDI dans des emplois d'ouvrier-e-s ou d'employé-e-s uniquement. Il se caractérise par un recours au temps partiel court très élevé : près des trois quarts des membres de ce troisième groupe travaillent à mi-temps ou moins. Ce groupe compte également une forte proportion de personnes célibataires, veuves ou divorcées. Un quatrième groupe, de taille semblable au précédent, comprend, lui, une population plus masculine (sept personnes sur dix) et relativement âgée (près des deux tiers des personnes ont plus de 65 ans). Peu diplômée, elle rassemble exclusivement des non-salariés (hors professions libérales), qu'ils soient agriculteur-riche-s, artisan-e-s, commerçant-e-s ou chef-fe-s d'entreprise. Contrairement aux deux groupes précédents, les personnes de ce groupe travaillent majoritairement à temps complet.

•••  
**8.** Le cumul emploi-retraite, tel qu'estimé dans l'enquête Emploi, inclut aussi les situations de retraite progressive, celles-ci restant toutefois assez rares (environ 6 000 personnes en 2015).

•••

9. Des conditions plus souples s'appliquent spécifiquement aux retraités militaires, qui peuvent donc avoir accès plus facilement au cumul emploi-retraite.

10. Articles L.84 à L.86-1 du Code des pensions civiles et militaires de retraite et articles L.161-22 (1<sup>er</sup> alinéa) et L.161-22-1 A du Code de la Sécurité sociale.

Un cinquième groupe, qui compte le moins de personnes (environ un cumulant sur huit), se caractérise surtout par une population très jeune (60 % ont moins de 60 ans et 98 % moins de 65 ans), et a un niveau de diplôme intermédiaire. Neuf sur dix d'entre eux sont en CDI et occupent des emplois d'ouvrier-e-s, d'employé-e-s ou, dans une moindre mesure, de professions intermédiaires. Plus des trois quarts des personnes du groupe 5 exercent à temps complet, l'activité professionnelle étant d'ailleurs considérée comme régulière pour la totalité des répondants de ce groupe.

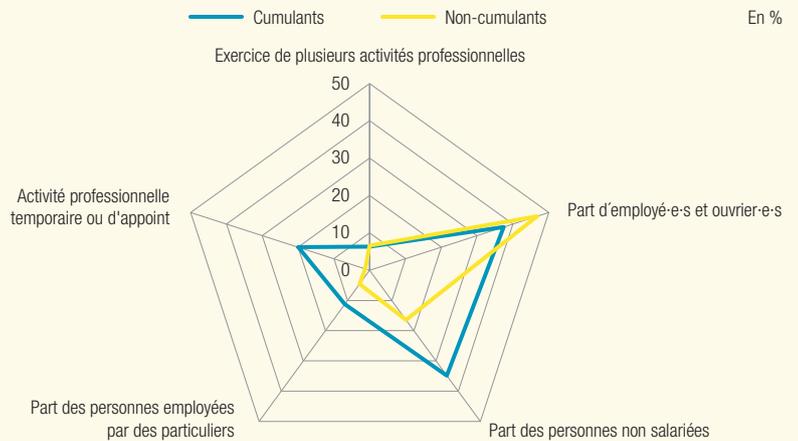
### 14 % des retraités de la génération 1946 ont cumulé un emploi et une retraite avant leurs 66 ans

L'échantillon interrégimes de retraités (EIR) de 2012 de la DREES permet une analyse longitudinale d'une génération, ce que ne permet pas l'enquête Emploi (encadré 1). De plus, il permet également une décomposition des cumulants en fonction du régime de retraite et du régime d'emploi. Ainsi, selon l'EIR de 2012, le cumul emploi-retraite concerne 14 % des retraités de la génération 1946, que ce soit au sein du même régime ou dans deux régimes différents, pendant au moins une année entre celle qui a suivi la liquidation des droits et celle de leur 66<sup>e</sup> anniversaire. Parmi les personnes de cette génération, 23 % des affiliés ayant comme régime de retraite principal le RSI ou celui des professions libérales ont été en situation de cumul emploi-retraite. Cette proportion est de 12 % pour les retraités de la fonction publique. Les retraités cumulants occupent majoritairement des emplois relevant du régime général : c'est le cas notamment de 13 % des retraités des régimes couvrant les indépendants (RSI et professions libérales) et de 7 % des retraités de la MSA. Du fait des conditions légales<sup>9</sup> qui s'appliquent aux régimes de la fonction publique<sup>10</sup> (le service des retraites de l'État [SRE] et la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales [CNRACL]), les situations mesurées dans l'EIR de 2012 de cumul emploi-retraite interne à ces régimes sont quasi inexistantes pour les retraités de la génération 1946. Cette situation est toutefois présente pour les anciens



### GRAPHIQUE 3

#### Caractéristiques des actifs occupés cumulant une retraite et des non-cumulants

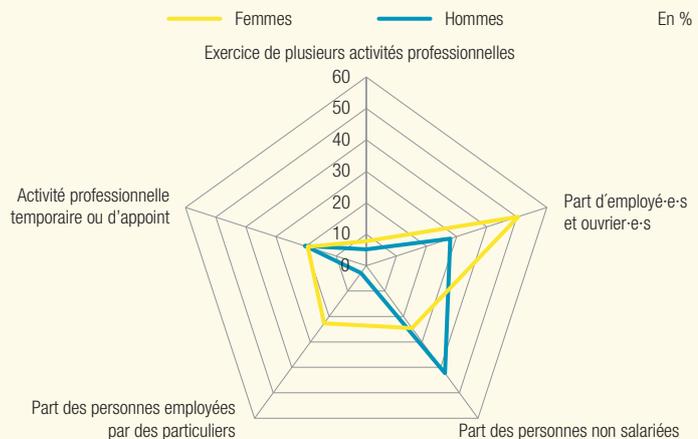


Champ • Actifs occupés âgés de 53 ans ou plus résidant en France (hors Mayotte).  
 Source • Enquête Emploi en continu 2016 de l'INSEE ; calculs DREES.



### GRAPHIQUE 4

#### Caractéristiques des actifs occupés cumulant une retraite selon le sexe



Champ • Actifs occupés âgés de 53 ans ou plus résidant en France (hors Mayotte) et percevant une pension de retraite.  
 Source • Enquête Emploi en continu 2016 de l'INSEE ; calculs DREES.



### GRAPHIQUE 5

#### Répartition de la quotité de travail



Champ • Actifs occupés âgés de 53 ans ou plus résidant en France (hors Mayotte).  
 Source • Enquête Emploi en continu 2016 de l'INSEE ; calculs DREES.

fonctionnaires cumulant leur retraite avec un emploi dans le secteur privé. Ainsi, seuls 6 % des retraités civils du SRE nés en 1946 et ayant liquidé un droit à pension avant 2011

ont cumulé leur pension du SRE avec un emploi dans un autre régime. Cette part est plus élevée à la CNACL (9 %) et pour les retraités militaires (51 %). Parmi les retri-

tés civils de la génération 1946 partis à la retraite avant 60 ans, 9 % ont été en cumul emploi-retraite, contre 7 % de ceux partis à la retraite à 60 ans ou après.

## TABLEAU 2

### Classification des cumulants emploi-retraite en cinq catégories types et caractéristiques surreprésentées au sein de chaque groupe (par rapport au profil moyen des cumulants)

|  | Groupe 1  | Groupe 2                | Groupe 3                        | Groupe 4   | Groupe 5   |
|--|---|-------------------------|---------------------------------|--|--|
| Âge  | Population âgée   | -                       | Population d'âge intermédiaire  | Population âgée                                  | Population très jeune  |
| Diplôme  | Très diplômée   | -                       | Très peu diplômée               | Peu diplômée                                     | Diplômes intermédiaires  |
| Statut professionnel   | -   | CDD ou interim          | CDI                             | Non salariés                                     | CDI  |
| Catégorie socioprofessionnelle au titre de l'activité de cumul | Cadres, professions libérales et professions intermédiaires | -                       | Ouvrier-e-s et employé-e-s      | Agriculteur-trice-s, artisan-e-s, commerçant-e-s | Ouvrier-e-s et employé-e-s, ainsi que professions intermédiaires |
| Quotité de travail   | -   | Temps partiel court     | Temps partiel court             | Temps complet                                    | Temps complet  |
| Type d'activité  | Régulière   | Temporaire ou d'appoint | Régulière                       | Régulière  | Régulière  |
| Statut matrimonial   | -   | -                       | Célibataires, veufs ou divorcés | Mariés/pacsés                                    | Mariés/pacsés  |
| Sexe   | -   | -                       | Féminin                         | Masculin   | -  |
| <b>Répartition des effectifs (en %)</b>                        | <b>28,2</b>   | <b>24,7</b>             | <b>17,5</b>                     | <b>16,9</b>                                      | <b>12,6</b>  |

**Note** • Ce tableau illustre les écarts à la moyenne des cinq profils de cumulants emploi-retraite ; un tiret (« - ») signifie que la sous-population concernée ne s'écarte pas de façon significative du profil moyen des cumulants. Les proportions de chaque caractéristique au sein de chaque groupe sont disponibles dans l'espace Data.Drees. La méthodologie appliquée pour élaborer la typologie est décrite dans l'encadré 2.

**Lecture** • Par rapport au profil moyen des cumulants emploi-retraite, ceux qui se situent dans le premier groupe (rassemblant 28,2 % des cumulants) sont en moyenne plus âgés. Ce sont plus fréquemment des personnes très diplômées, cadres ou professions intermédiaires et qui exercent plus souvent une activité régulière.

**Champ** • Actifs occupés âgés de 53 ans ou plus résidant en France et percevant une pension de retraite.

**Source** • Enquête Emploi en continu 2016 de l'INSEE ; calculs DREES.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Des tableaux complémentaires à cette étude sont disponibles dans l'espace Data.Drees : [www.data.drees.sante.gouv.fr](http://www.data.drees.sante.gouv.fr), rubrique Retraites.
- **Bac C., Bridenne I., Dardier A., Micallef P.**, 2015, « Éclairage sur la reprise d'activité des retraités des fonctions publiques territoriales et hospitalières », Caisses des dépôts et consignations, CNAV, *Questions Retraite & Solidarité*, Les Études, n° 12, juillet.
- **Conseil d'orientation des retraites (COR)**, 2016, « Transitions emploi-retraite », Séance du COR du 30 mars 2016, documents 10, 11 et 12.
- **Conseil d'orientation des retraites (COR)**, 2015, « Les dernières évolutions en matière de cumul emploi-retraite : quel dispositif pour quels objectifs ? », Séance du COR du 23 septembre 2015, documents 3 et 4 bis.
- **Dardier A.**, 2016, « Durée de cumul RG/RG : une application des modèles de durée », CNAV, *Les Cahiers de la CNAV*, n° 10, janvier.
- **Solard G.** (dir.), 2017, fiches 17, 18 et 19 dans *Les retraités et les retraitées – édition 2017*, DREES, coll. Panoramas de la DREES-social.

## LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site

[drees.solidarites-sante.gouv.fr](http://drees.solidarites-sante.gouv.fr)

Retrouvez toutes nos données sur

[www.data.drees.sante.gouv.fr](http://www.data.drees.sante.gouv.fr)

Pour recevoir nos avis de parution

[drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution](http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution)

**Directeur de la publication** : Jean-Louis Lhéritier

**Responsable d'édition** : Souphaphone Douangdara

**Rédactrice en chef technique** : Sabine Boulanger

**Secrétaires de rédaction** : Fabienne Brifault et Laura Dherbecourt

**Composition et mise en pages** : T. B.

**Conception graphique** : Julie Hiet et Philippe Brulin

**Imprimeur** : Imprimerie centrale de Lens

**Pour toute information** : [drees-infos@sante.gouv.fr](mailto:drees-infos@sante.gouv.fr)

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •

ISSN papier 1292-6876 • ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384